




La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français 

## Soumettre une plainte à Solvit (Service en ligne)

Commission européenne

Permet au citoyen européen de faire valoir ses droits auprès d'une administration nationale en application de la législation européenne (libre circulation des personnes, reconnaissance des diplômes et des qualifications professionnelles, affiliation à la sécurité sociale, accès à l'éducation, permis de conduire et immatriculation des véhicules...). Solvit traite le problème sous 10 semaines.

Accéder au  
service en ligne 

(<https://ec.europa.eu/eu-rights/enquiry-complaint-form/home?languageCode=fr&origin=solvit-web>)

Vérfifié le 16 septembre 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

### PARTICULIERS

- Assurance maladie d'un étranger en vacances (ou court séjour) en France (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17760>)
- Que faire en cas de difficulté lors d'une demande de titre de séjour ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31969>)